



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
27 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 26 août 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies.**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux que le Conseil de sécurité a menés durant le mois de juillet 2015 sous la présidence de la Nouvelle-Zélande (voir annexe). Ce document a été établi sous ma responsabilité, à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,  
(*Signé*) Gerard **van Bohemen**



**Annexe à la lettre datée du 26 août 2015  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité  
sous la présidence de la Nouvelle-Zélande (juillet 2015)**

En juillet 2015, sous la présidence de la Nouvelle-Zélande, le Conseil de sécurité a tenu 36 séances et consultations, y compris 19 débats publics, 14 consultations privées, et une séance privée avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police. Deux débats publics ont été organisés, l'un portant sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité et l'autre sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Conseil a adopté cinq résolutions, notamment une résolution entérinant le Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire de la République islamique d'Iran adopté à Vienne le 14 juillet 2015. Le Conseil a publié une déclaration du Président et fait neuf déclarations à la presse.

## **Afrique**

### **Libye**

Le 1<sup>er</sup> juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse portant sur le Dialogue politique libyen facilité par l'ONU. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction la réunion des participants au Dialogue politique libyen qui s'est tenue au Maroc du 25 au 28 juin 2015, ont rappelé qu'il ne pouvait y avoir de solution militaire à la crise libyenne et ont vivement engagé les participants à s'entendre sur la formation d'un gouvernement d'union nationale et à signer la proposition présentée par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Les membres du Conseil sont convenus que la formation d'un gouvernement d'union nationale était dans l'intérêt du peuple libyen en ce qu'elle permettrait de mettre un terme à la crise et de conjurer la menace croissante que représente le terrorisme. Ils ont également fait observer que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye était prêt à imposer des sanctions à ceux qui compromettent la paix, la stabilité et la sécurité en Libye ou font obstacle au bon déroulement du processus de transition politique.

Le 15 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information ainsi que des consultations sur la situation en Libye. Le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MANUL, Bernardino León, a déclaré que la situation en Libye continuait de se détériorer et que les groupes extrémistes proliféraient du fait du chaos sur le terrain. Il a également informé les membres du Conseil du fait que certaines des parties au Dialogue politique libyen organisé le 11 juillet à Skhirat (Maroc) avaient paraphé l'Accord politique libyen, ce qui signifiait que les pourparlers se poursuivraient et qu'un cadre général serait mis en place pour l'achèvement de la transition commencée en 2011. Même si le comité de dialogue du Congrès général national n'avait pas encore paraphé l'Accord, celui-ci en avait encore la possibilité. Il a indiqué qu'un gouvernement d'union nationale serait

l'interlocuteur le plus valable face à la menace posée par Daech/l'État islamique de l'Iraq et du Levant (EIL).

Le Représentant permanent de la Malaisie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye, a informé le Conseil de sécurité des travaux menés par le Comité du 5 mars au 15 juillet.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la Libye a pris la parole et a fait part du soutien de son gouvernement aux efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour aider les parties libyennes à parvenir à un accord général sur les différents aspects de la création d'un gouvernement d'union nationale. Il a souligné que l'Accord dépendrait de la capacité de la communauté internationale à convaincre toutes les parties d'en respecter les termes. Il s'est montré critique à l'égard du Comité qui n'avait pas encore approuvé une demande présentée par le Gouvernement libyen pour importer des armes, entravant ainsi l'action menée par celui-ci pour lutter contre le terrorisme.

Les membres du Conseil se sont félicités du fait que l'Accord ait été paraphé par certaines parties, ont exhorté les parties qui ne l'avaient pas encore fait à s'engager en faveur du Dialogue politique et ont exprimé leur gratitude aux pays de la région pour leur soutien dans ce processus. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés face au sort des migrants en situation irrégulière, touchés par la situation en Libye. Les membres du Conseil se sont inquiétés de la menace croissante de l'EIL/Daech en Libye et dans la région. Plusieurs membres du Conseil ainsi que le Représentant spécial ont prôné l'utilisation de sanctions pour faire pression sur ceux qui pourraient compromettre le processus politique tandis que d'autres ont appelé à la prudence dans ce domaine, afin d'éviter toute aggravation de la situation.

Le 16 juillet, le Conseil de sécurité a publié une déclaration à la presse dans laquelle il saluait le fait que la majorité des délégués libyens avaient paraphé l'Accord politique libyen le 11 juillet à Skhirat, au Maroc. Les membres du Conseil ont appelé toutes les parties à participer au Dialogue politique libyen et à le soutenir conjointement. Les membres du Conseil de sécurité ont remercié les pays voisins de la Libye et les partenaires régionaux de leur contribution à ce processus.

### **Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest**

Le 7 juillet, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO), Mohammed Ibn Chambas. Il s'est dit toujours préoccupé par les conditions de sécurité dans le bassin du lac Tchad en raison des attaques perpétrées par Boko Haram. Celles-ci, qui visent principalement des cibles civiles, ont entraîné une détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité, en dépit des progrès réalisés par les pays concernés dans la lutte contre Boko Haram. Il a également insisté sur la nécessité de demeurer vigilant quant à la situation de plusieurs nations d'Afrique de l'Ouest avant la tenue des élections présidentielles en octobre, en particulier au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Guinée.

Le Représentant spécial a rappelé que la maladie à virus Ebola restait un sujet de grave préoccupation, malgré les progrès notables réalisés dans ce domaine. La

découverte par le Libéria de nouveaux cas à la fin du mois de juin, alors que ce pays avait été déclaré exempt du virus Ebola, était inquiétante. La maladie persistait en Guinée et en Sierra Leone, avec des répercussions néfastes sur les moyens de subsistance au niveau local. Le soutien de la communauté internationale, notamment de l'ONU, reste essentiel pour atteindre l'objectif d'éradication totale des cas d'Ebola dans la sous-région.

Durant les consultations, les membres du Conseil ont manifesté leur soutien au Représentant spécial et aux activités menées par la MANUL en étroite collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Ils se sont déclarés très préoccupés par la propagation du terrorisme dans certaines régions d'Afrique, et en particulier par les activités de Boko Haram, et ont mis l'accent sur la nécessité d'apporter des réponses efficaces pour contrer toutes les formes de criminalité transnationale organisée. Les membres du Conseil ont félicité le Représentant spécial pour ses bons offices lors des élections qui ont eu lieu plus tôt dans l'année au Nigéria, au Bénin et au Togo et qui se sont déroulées dans le calme. Certains membres ont également indiqué que le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest devrait privilégier non seulement les questions électorales mais aussi les autres aspects de son mandat. Les membres du Conseil étaient favorables aux activités de bons offices du Représentant spécial dans le cadre du dialogue en Guinée dont l'objectif est la tenue d'élections pacifiques et crédibles en octobre 2015.

Plusieurs membres du Conseil ont fait part de leur inquiétude concernant le processus de transition au Burkina Faso, saluant l'engagement du Représentant spécial auprès des parties prenantes nationales et régionales.

Certains membres du Conseil ont soulevé des questions relatives à la situation des droits de l'homme en Gambie. Le Représentant spécial a déclaré qu'il poursuivait sa coopération avec le Gouvernement et que son bureau était déterminé à jouer un rôle positif.

#### **Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei et le Soudan/Soudan du Sud**

Le 8 juillet, dans le cadre de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé du Chef de mission de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), M. Haile Tilahun Gebremariam, sur la situation à Abyei et l'exécution du mandat de la FISNUA. Le Conseil a également entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Haile Menkerios, sur l'application de la résolution 2046 (2012) du Conseil de sécurité relative aux questions intéressant le Soudan et le Soudan du Sud. L'intervention de l'Envoyé spécial a eu lieu par visioconférence depuis Addis-Abeba.

Le Chef de mission a décrit les progrès accomplis par la FISNUA dans l'amélioration de la situation à Abyei en matière de sécurité. Faisant observer qu'il n'existait dans la région ni état de droit, ni pouvoirs publics, mais que des groupes armés (dont l'Armée populaire de libération du Soudan et des éléments Misserya) y restaient implantés, il a indiqué qu'en dépit de tensions rémanentes, la situation était stable.

Les membres du Conseil ont estimé que pour s'attaquer aux causes sous-jacentes des tensions, il y avait lieu, entre autres mesures, d'organiser une rencontre entre les chefs coutumiers des tribus Ngok Dinka et Misseriya, de mettre en place des institutions administratives provisoires mixtes, notamment dans les domaines de la justice et de l'état de droit, et de veiller au bon fonctionnement du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Ils ont fait observer que tout progrès en la matière était subordonné à l'engagement sans faille tant du Soudan que du Soudan du Sud.

L'Envoyé spécial a également rapporté que les deux parties n'avaient quasiment pas avancé sur les questions fondamentales liées à la mise en œuvre des accords de coopération de septembre 2012, en raison des conflits internes que connaissent le Soudan et le Soudan du Sud. Pour ce qui est du Soudan, il a souligné qu'il était vital d'instaurer un dialogue national ouvert et sincère et que celui-ci devait bénéficier du soutien sans réserve du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et de l'ONU. Un certain nombre de membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation quant à la situation humanitaire dans les États soudanais du Nil Bleu et du Kordofan méridional, toujours en proie à des conflits.

Pour ce qui est du Soudan du Sud, l'Envoyé spécial a présenté au Conseil un point sur les efforts de médiation menés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et souligné que, selon son appréciation, Gouvernement et opposition semblaient tous deux déterminés à privilégier une solution militaire plutôt que politique. La poursuite des hostilités avait pour effet de fragmenter les forces combattantes en factions tribales. Les divisions intestines de l'IGAD étant elles aussi préjudiciables aux perspectives de paix, il y avait lieu d'espérer que la configuration élargie du mécanisme de médiation, forte du soutien des Nations Unies et de l'Union africaine, favoriserait l'émergence d'une stratégie plus cohérente.

Le 14 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2230 (2015) prorogeant jusqu'au 15 décembre 2015 le mandat de la FISNUA. Il a une nouvelle fois exigé du Soudan et du Soudan du Sud qu'ils entreprennent sans délai de mettre en place l'Administration et le Conseil de la zone d'Abyei, et demandé instamment aux deux gouvernements d'adopter immédiatement des mesures visant à renforcer la confiance entre les différentes communautés concernées de la zone d'Abyei. À la suite de l'adoption de cette résolution, les représentants du Soudan comme du Soudan du Sud ont pris la parole devant le Conseil au titre de l'article 37 de son règlement intérieur provisoire. Le Représentant permanent du Soudan du Sud a proposé d'adapter les dispositions régissant actuellement la région d'Abyei pour en faire un protectorat international permettant à la fois d'y assurer la sécurité et la fourniture de services et d'en favoriser le développement socioéconomique. Le chargé d'affaires du Soudan a déclaré pour sa part que la question devait être examinée dans son ensemble, qu'aucune solution ne devait léser une des parties et qu'il convenait que tous les accords conclus entre le Soudan et le Soudan du Sud soient appliqués. Il a par ailleurs mis en garde contre les mesures unilatérales, telles que la décision de la tribu Ngok Dinka d'organiser un référendum sur le statut définitif d'Abyei.

## Soudan du Sud

Le 8 juillet, dans le cadre de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé présenté au titre des « questions diverses » par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, et la Directrice générale adjointe du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), M<sup>me</sup> Yoka Brandt, sur la situation globale des droits de l'homme au Soudan du Sud et, en particulier, le sort des enfants. Le Secrétaire général adjoint et la Directrice générale adjointe ont fourni des précisions sur les informations relatives à de graves violations des droits de l'homme commises contre des civils, et notamment des enfants, dans le contexte des hostilités qui continuent à sévir au Soudan du Sud, et déjà dénoncées par l'UNICEF et la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS).

Le Secrétaire général adjoint a formulé quelques suggestions spécifiques de mesures que le Conseil pourrait adopter afin de renforcer la pression sur les parties. Il s'agira notamment que le Président du Conseil de sécurité écrive au Président de l'IGAD et au Président de l'Union africaine pour leur exprimer ses préoccupations et les exhorter à agir, que le Conseil publie une déclaration de son président à l'occasion du quatrième anniversaire de l'indépendance du Soudan du Sud, le 9 juillet, que le Conseil impose immédiatement un embargo sur les armes à destination du Soudan du Sud, et que le Conseil envisage d'instituer une commission internationale d'enquête chargée des crimes commis depuis septembre 2014 (moment où la commission d'enquête de l'Union africaine a conclu ses travaux).

La Directrice générale adjointe a pour sa part exhorté le Conseil à exiger un accès aux populations touchées et à demander des enquêtes; elle a en outre fait observer qu'il convenait de réclamer aux dirigeants du Gouvernement comme de l'opposition qu'ils dénoncent les tactiques entraînant des crimes contre les enfants et fassent en sorte que les responsables de ces crimes aient à en répondre.

Les membres du Conseil ont exprimé leur vive préoccupation en ce qui concerne la poursuite des combats et les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme, y compris contre des enfants. Ils ont déclaré qu'il y avait lieu de consentir des efforts en vue de soutenir le processus de médiation politique et mettre un terme aux hostilités. Certains membres du Conseil ont dit qu'il y avait lieu, à leur avis, de modifier la stratégie du Conseil de sécurité en ce qui concerne le conflit au Soudan du Sud. Certains encore ont insisté sur la nécessité de recourir à la justice et de veiller à ce que les auteurs de crimes répondent de leurs actes. La question de l'effet des sanctions, en tant que levier politique de pression sur les parties impliquées dans le conflit, a également été soulevée.

Dans une déclaration à la presse publiée le 9 juillet, les membres du Conseil ont notamment exprimé leur profonde déception face aux actions des dirigeants du Soudan du Sud, et souligné que l'échec des dirigeants à œuvrer pour la paix s'est traduit par la mort de dizaines de milliers de civils, le déplacement de plus de 2,1 millions de personnes et des attentats mortels dirigés contre les Casques bleus de l'ONU. Toujours en raison de cet état de fait, les Nations Unies ont pris sous leur protection des personnes déplacées dans leur propre pays et il a fallu faire appel à du personnel humanitaire. Saluant le rôle de chef de file qu'a joué l'IGAD dans le processus de médiation, les membres du Conseil ont rappelé que des sanctions

avaient été décidées contre six personnes au titre de la résolution 2206 (2015) et souligné la nécessité urgente et impérative de mettre un terme à l'impunité et de traduire en justice tous les auteurs de crimes.

## **Burundi**

Le 2 juillet, le Conseil a tenu des consultations privées sur le Burundi, au titre des « Questions diverses ». Il a entendu à cette occasion un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), M. Abdoulaye Bathily, du Chef adjoint/responsable de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM), M<sup>e</sup> Issaka Souana, et du Sous-secrétaire général au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Ivan Šimonović.

Le Représentant spécial a effectué une présentation sur le travail de l'équipe internationale de facilitation, composée de représentants de l'ONU, de l'Union africaine (UA), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et de la Conférence internationale sur la région des grands lacs (CIRGL), qui a convoqué une réunion des parties prenantes burundaises à un dialogue sur la situation politique, sécuritaire, socioéconomique et humanitaire dans le pays. Il a fait observer que le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, n'avait pris part qu'à une seule session du dialogue organisé du 23 au 26 juin, par le truchement du Ministre de l'intérieur, qui s'est déplacé le 24 juin pour faire savoir que le Gouvernement burundais ne participerait pas aux débats. Le Représentant spécial a rapporté que l'opposition avait déclaré qu'à la différence du Gouvernement, elle ne voulait pas d'un gouvernement provisoire mais plutôt obtenir l'assurance que les élections se dérouleraient dans un contexte de liberté, d'équité et de sécurité. Prise dans cette impasse, l'Équipe internationale de facilitation avait décidé d'ajourner jusqu'au 30 juillet la tenue des élections locales, législatives et présidentielle, afin de permettre la mise en place de conditions propices à des élections libres, équitables et crédibles.

Le responsable de la MENUM a souligné que l'ONU avait été la seule organisation internationale à suivre de bout en bout le processus électoral, en dépêchant des observateurs dans 17 provinces du Burundi. Les élections législatives du 28 juin s'étaient déroulées dans le contexte d'une crise politique aiguë marquée par la recrudescence de vives tensions. Bien que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) ait géré de manière adéquate l'établissement des listes électorales et l'enregistrement des candidatures, l'opposition lui a reproché son manque de crédibilité. Le Sous-Secrétaire général au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a rapporté que la période préélectorale avait été gâchée par une campagne d'intimidation visant les partis d'opposition, la société civile et les médias indépendants. Il a poursuivi en relevant que le Cabinet du Président avait publié des propos inquiétants qui risquaient de provoquer des tensions et de déclencher des partitions ethniques.

Les membres du Conseil ont débattu du calendrier électoral et des communiqués de la CAE et de l'UA appelant au report des élections. Ils ont aussi noté que les élections municipales et législatives s'étaient effectivement déroulées le 29 juin 2015. Certains membres ont exprimé l'inquiétude que leur inspirait l'évaluation préliminaire, selon laquelle les conditions minimales pour la tenue d'élections libres, équitables, transparentes et crédibles n'avaient pas été remplies.

Une délégation a fait observer que la participation avait été particulièrement forte et que, d'une manière générale, les élections s'étaient déroulées dans le calme. Les membres du Conseil ont par ailleurs exprimé leur soutien en faveur de l'action que mènent sans relâche la CAE, la CIRGL et l'UA pour mettre un terme à la crise et ont notamment pris note du sommet que la CAE prévoyait pour le 6 juillet. Dans leur grande majorité, les membres du Conseil se sont dits favorables à la reprise d'un dialogue politique et déterminés à continuer de suivre l'évolution de la situation au Burundi. Au terme des consultations, le Président du Conseil de sécurité s'est chargé de communiquer des informations aux organes de presse.

Le 9 juillet, le Conseil a tenu un débat et des consultations sur la situation au Burundi. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein (par visioconférence), ont présenté un exposé au Conseil. Prévenant qu'il fallait se garder de sous-estimer les risques d'une grave détérioration de la situation au Burundi, le Secrétaire général adjoint a précisé qu'une des premières mesures à prendre consistait à maîtriser les jeunes militants des Imbonerakure. Par ailleurs, a-t-il noté, s'il est vrai que les élections ont bénéficié de préparatifs largement suffisants et que les Burundais se sont massivement rendus aux urnes, le scrutin a été précédé et accompagné de violences, dans le contexte d'un boycott de l'opposition. Il a aussi rappelé que la MENUB avait conclu que l'environnement n'était pas propice pour la tenue d'élections libres, crédibles et inclusives.

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid, a commencé son intervention devant le Conseil par un rappel du long passé de violences qu'a connu le Burundi. Selon l'appréciation du Haut-Commissaire, la décision du Président Nkurunziza de briguer un troisième mandat a porté préjudice à une décennie d'efforts visant à mettre en place des institutions démocratiques et de progrès dans la constitution d'une communauté nationale enfin rassemblée. Il a rapporté qu'au cours des six derniers mois, des membres des partis d'opposition et de la société civile, ainsi que des travailleurs des médias avaient fait l'objet d'intimidations et de détentions arbitraires. Il a également insisté sur la nécessité de poursuivre les auteurs des violations flagrantes des droits de l'homme commises pendant la crise.

Prenant la parole au titre de l'article 37 du règlement intérieur provisoire, le Représentant permanent du Burundi a affirmé que ses concitoyens avaient exprimé leurs suffrages dans la liberté et la sérénité. Il a ajouté que le fort taux de participation au scrutin démontrait que la majorité silencieuse, qui n'avait rien à voir avec les protestations violentes, avait foi dans le processus démocratique.

Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien en faveur des efforts actuellement déployés sur le plan régional sous l'égide de la CAE et rappelé l'importance du Dialogue politique. Ils ont aussi débattu des divers points du communiqué publié le 6 juillet par la CAE et notamment de l'idée consistant à mettre en place un gouvernement d'unité nationale à l'issue des élections. Quant au principe d'une reprise rapide du Dialogue politique sous l'égide du Président ougandais Museveni, il a aussi remporté une large adhésion.

Lors de consultations privées qui se sont tenues le 27 juillet, le Conseil de sécurité a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Tayé-Brook Zerihoun, et du Chef adjoint/responsable de la Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUB), M<sup>e</sup> Issaka Souma, sur le déroulement de

l'élection présidentielle du 21 juillet. Le Secrétaire général adjoint a présenté une synthèse de la déclaration préliminaire de la MENUB sur la présidentielle, qui concluait que, même si le scrutin s'est tenu de façon relativement paisible et que les opérations ont été conduites d'une manière adéquate, l'environnement général n'était pas propice au déroulement d'un processus électoral libre, crédible et inclusif. Il a par ailleurs attiré l'attention du Conseil sur le fait que la mission d'observation électorale mandatée par la CAE est parvenue à des conclusions semblables sur la tenue du scrutin. Le responsable de la MENUB a fait observer que la situation postélectorale demeurait instable sur le plan de la sécurité et que des escarmouches avaient été signalées dans certaines zones rurales. Les deux orateurs se sont déclarés favorables à la reprise immédiate d'un dialogue politique ouvert entre toutes les parties prenantes du Burundi.

Les membres du Conseil ont également exprimé leur soutien aux efforts déployés sous l'égide de l'Ouganda en vue de rétablir un dialogue au niveau politique, notamment sur la question de la formation d'un éventuel gouvernement d'unité nationale. Ils se sont en outre félicités que l'Union africaine ait récemment déployé des observateurs des droits de l'homme et des observateurs militaires au Burundi.

### **Somalie**

Le 16 juillet, le Sous-secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, M. Edmund Mulet, a rendu compte au Conseil de la deuxième mission conjointe d'évaluation Union africaine-Organisation des Nations Unies, menée du 14 au 25 avril. Il a indiqué que, dans la mesure où d'importantes avancées avaient été réalisées aux dépens des Chabab, ceux-ci s'étaient adaptés à la situation, recourant à des attaques asymétriques et bloquant l'accès aux zones récemment reprises. Ils avaient également renforcé leur présence dans le Puntland et étendu leur influence dans la sous-région, notamment au Kenya. Le Sous-Secrétaire général a recommandé d'attendre au moins la fin de l'année 2016 pour déployer une opération de maintien de la paix en Somalie, car une telle opération serait une entreprise à haut risque. Par ailleurs, la mission recommandait d'élaborer une stratégie de sécurité visant à favoriser des progrès sur le plan politique durant les 18 prochains mois et de renforcer les effectifs de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) jusqu'à atteindre au plus 22 126 agents en tenue.

Le Sous-secrétaire général a estimé que les recommandations de la mission étaient ambitieuses et qu'elles exigeaient que le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine, les pays fournisseurs de contingents de l'AMISOM, l'ONU et les autres partenaires s'engagent conjointement à les respecter.

Lors de consultations privées, le Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions, M. Atul Khare, ayant informé les membres du Conseil de l'intention de réaliser un examen stratégique du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA) afin de s'assurer que la mission puisse continuer à s'acquitter de son mandat, a exposé les conséquences qu'aurait cet examen sur les activités d'appui et fait état des problèmes que posait l'apport d'un soutien logistique en Somalie. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement les conclusions de la mission d'évaluation; ils ont salué le rôle joué par l'AMISOM et la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), se sont accordés à penser que les conditions n'étaient pas réunies pour le déploiement d'une

opération de maintien de la paix en Somalie et ont jugé opportun l'examen que le Bureau d'appui entendait réaliser. Le Conseil a souscrit à l'action persistante menée en vue d'éliminer la menace que représentent les Chabab.

Lors de consultations tenues le 16 juillet, le Représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela, prenant la parole en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée, a informé les membres du Conseil des travaux menés par le Comité entre le 26 février et le 16 juillet 2015. Il a succinctement rendu compte des consultations organisées par le Comité entre le 8 avril et le 1<sup>er</sup> mai, des travaux du Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée et de sa propre facilitation du dialogue entre les membres du Groupe et le Représentant permanent de l'Érythrée le 31 mars. Il a fait part de son intention se rendre dans la région en novembre 2015 afin d'obtenir des informations de première main sur la situation sur le terrain, ce que certains membres du Conseil ont approuvé. Certains membres du Conseil ont également estimé qu'il fallait améliorer les relations entre le Groupe de contrôle et le Gouvernement érythréen.

Le 27 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait de la manière la plus ferme l'attentat terroriste perpétré par les Chabab à l'hôtel Jazeera Palace de Mogadiscio, le 26 juillet, qui avait fait de nombreux morts, dont un membre du personnel de sécurité de l'ambassade de Chine, et des blessés.

Le 28 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2232 (2015), par laquelle il prorogeait le mandat de la MANUSOM jusqu'au 30 mars 2016 et celui de l'AMISOM jusqu'au 30 mai 2016.

### **République démocratique du Congo**

Le 15 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO). Le Représentant permanent du Secrétaire général, M. Martin Kobler, a informé le Conseil de l'évolution récente des conditions de sécurité dans ce pays, des élections à venir et de la conjoncture économique. Concernant le processus électoral, il a dit qu'il fallait d'urgence prévoir un budget et un calendrier électoral réalistes. Il a également indiqué qu'il importait de mettre à jour la liste électorale et de donner à la société civile et à l'opposition les moyens d'action politiques voulus afin de garantir la tenue d'élections crédibles et transparentes, ces tâches incombant au Gouvernement. Par ailleurs, il a souligné l'importance d'un dialogue productif et de relations constructives entre le Gouvernement et la MONUSCO. Concernant les conditions de sécurité, il a rendu compte des opérations militaires en cours, en particulier contre les Forces de résistance patriotiques en Ituri (FRPI), menées pour soutenir les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Les opérations conjointes contre les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDRL) n'avaient toujours pas repris.

La Représentante permanente de la Jordanie, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, rendant compte de sa récente tournée dans la région, a mis l'accent sur le contraste paradoxal entre la richesse des ressources naturelles de ce pays et l'incapacité de l'État à en tirer profit pour générer prospérité et

développement à l'échelle nationale. Lors des réunions qu'elle avait eues avec un grand nombre de personnes, elle avait invité ses interlocuteurs à désigner les individus qui devraient faire l'objet de sanctions. Elle avait également appelé les autorités nationales à renforcer la sécurité des stocks d'armes et à mettre en œuvre un programme national de marquage des armes.

Convié à prendre la parole conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Représentant permanent de la République démocratique du Congo a déclaré que le Gouvernement congolais était déterminé à réformer le secteur de la sécurité et à consolider l'autorité de l'État dans l'est du pays. À ses yeux, les relations entre le Gouvernement et la MONUSCO étaient bonnes et il comptait, grâce à la poursuite du dialogue, que d'autres terrains d'entente seraient trouvés. Concernant le processus électoral, le Gouvernement était déterminé à enraciner une culture de démocratie, et la publication d'un calendrier électoral et d'un budget correspondant illustrait sa volonté d'organiser des élections transparentes.

Durant les consultations, le Conseil a fermement soutenu l'action de la MONUSCO et s'est engagé à en préserver les acquis. La plupart des membres du Conseil ont fait part de leur déception face à l'impasse dans laquelle se trouvaient toujours les relations entre la MONUSCO et le Gouvernement congolais, qui avait abouti à la suspension des opérations conjointes contre les FDLR. Des membres du Conseil se sont déclarés particulièrement préoccupés par le processus électoral. Les membres du Conseil se sont également penchés sur le dialogue stratégique en cours entre le Gouvernement et la MONUSCO. Le Conseil s'est, dans l'ensemble, déclaré attaché aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et satisfait, en particulier, de ce que la Présidente du Comité, pour la première fois depuis la création de celui-ci, se soit rendue sur place.

## **Mali**

Suite à l'attaque meurtrière d'un convoi de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), le 2 juillet, dans la région de Tombouctou, le Conseil de sécurité a, dans une déclaration à la presse, condamné avec la plus grande fermeté cette attaque terroriste. Il a adressé ses plus profondes condoléances aux familles des six Casques bleus burkinabé qui en ont été victimes, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple burkinabé. Par ailleurs, les membres du Conseil ont réaffirmé leur plein appui à la MINUSMA et à l'appui qu'elle prête en vue de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Le 10 juillet, le Conseil de sécurité s'est, dans une déclaration à la presse, félicité des pourparlers directs tenus le 7 juillet à Murree (Pakistan) entre le Gouvernement afghan et les représentants des Taliban, qui constituaient une nouvelle étape vers la paix et la réconciliation. Les membres du Conseil ont encouragé les parties aux négociations à poursuivre leurs efforts et ont salué le rôle constructif joué par les Gouvernements du Pakistan, de la Chine et des États-Unis

d'Amérique, ainsi que par la communauté internationale. Ils ont également rappelé le rôle des femmes dans le processus de paix et ont redit qu'il était nécessaire qu'elles y participent pleinement, effectivement et sur un pied d'égalité.

## **Moyen-Orient**

### **Liban**

Le 8 juillet, le Conseil a tenu, au titre de la résolution 1701 (2006), des consultations sur le Liban et les activités de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), au cours desquelles la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, M<sup>me</sup> Sigrid Kaag, et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix lui ont fait rapport.

La Coordonnatrice spéciale a signalé qu'il y avait eu une période de calme long de la Ligne bleue et que toutes les parties avaient clairement fait part de leur souhait d'éviter le conflit. Les récentes déclarations du Hezbollah et d'Israël avaient, néanmoins, contribué à établir un climat de tension. La Coordonnatrice spéciale avait demandé à toutes les parties concernées de s'abstenir de faire des déclarations incendiaires. Elle a également rappelé qu'il ne fallait pas confondre calme et progrès dans l'application de la résolution 1701 (2006). Le Hezbollah ne s'était pas acquitté d'une des principales obligations imposées par les résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004) relative à l'accumulation d'un vaste arsenal d'armes stratégiques, ce qui constituait un risque pour la stabilité du pays. Elle a ajouté que les survols quotidiens par Israël du territoire libanais, ainsi que les incidents survenus dans la région des fermes de Chebaa, étaient des questions qu'il fallait s'employer à régler.

Constatant que la situation à la frontière libano-syrienne restait très préoccupante, elle a demandé à toutes les parties libanaises de réaffirmer leur adhésion à la politique libanaise de dissociation. Elle a salué l'Armée libanaise pour son rôle essentiel dans le maintien de la stabilité et de la sécurité de ce pays, et elle a invité la communauté internationale à continuer de lui prêter appui, notamment dans la lutte contre le terrorisme. Préoccupée par la recrudescence de la radicalisation, elle a incité les donateurs et les pays partenaires à envisager des solutions innovantes pour faire face à la détérioration des conditions socioéconomiques et pour satisfaire les besoins à plus long terme du Liban.

La Coordonnatrice spéciale a indiqué que le Liban demeurait le pays qui, dans le monde, accueillait le plus de réfugiés par rapport à sa population et elle a rappelé que ceux-ci restaient très vulnérables et que cette question exigeait une attention particulière. Elle a également rappelé qu'aucun progrès majeur n'avait été accompli concernant la vacance présidentielle et elle a exhorté les dirigeants libanais à élire un président sans plus attendre.

Le Secrétaire général adjoint a confirmé que les parties continuaient à coopérer avec la FINUL et qu'elles recouraient aux dispositifs de liaison existants par l'intermédiaire du mécanisme tripartite de la FINUL afin de réduire les tensions et de réagir aux atteintes à la sécurité. Il a indiqué que la coordination entre la FINUL et les forces armées était efficace et se traduisait notamment par des exercices et un entraînement en commun.

Les membres du Conseil ont constaté que la vacance de la présidence présentait des risques pour le Liban. Nombre de membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par l'incidence de la crise syrienne et notamment par l'afflux important de réfugiés accueillis au Liban, et ils ont souligné qu'il importait que l'action internationale en faveur du Liban se poursuive par l'intermédiaire du Conseil, du Groupe international d'appui au Liban et des partenariats bilatéraux. De nombreux membres du Conseil ont salué l'action de l'Armée libanaise face aux problèmes de sécurité et ont estimé qu'il importait de lui fournir un soutien matériel. À leur avis, les deux parties devaient s'abstenir de toute rhétorique belliqueuse.

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le 23 juillet, le Conseil a tenu son débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, présidé par le Ministre des affaires étrangères de Nouvelle-Zélande, M. Murray McCully. Rendant compte au Conseil des faits nouveaux, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, M. Nickolay Mladenov, a prié instamment les dirigeants israéliens et palestiniens de parvenir à un accord sur le statut final. L'adhésion au principe de l'existence de deux États s'amenuisait, autant du côté palestinien que du côté israélien. Sur le terrain, la situation n'était pas viable car cette solution continuait d'être compromise, notamment par la construction de colonies, les atteintes à la sécurité, les actes de violence liés à l'occupation et la désunion des Palestiniens. Les actions menées en Cisjordanie – construction de colonies, prétendue légalisation d'implantations sauvages, démolitions ou encore expulsions – devaient cesser. Du fait de la situation dans laquelle se trouvait Gaza depuis la fin du conflit de la mi-2014, la population ne croyait guère que de véritables progrès puissent être réalisés. De l'avis du Coordonnateur spécial, l'activité des djihadistes salafistes et autres groupes extrémistes était préoccupante, non seulement à Gaza, mais aussi au Sinaï, où, semblait-il, ils prêtaient un appui déterminé aux activistes présents sur le territoire égyptien, de l'autre côté de la frontière.

En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les atteintes à la sécurité avaient reculé par rapport au mois précédent, mais la situation demeurait tendue. C'est ainsi qu'au cours des dernières semaines, les Forces de sécurité israéliennes avaient blessé 50 Palestiniens et en avaient tué 4 autres par balle, dont 2 à des points de contrôle près de Naplouse et Ramallah. Deux membres des Forces de sécurité israéliennes avaient été poignardés et l'un d'entre eux se trouvait dans un état grave.

Faute de règlement politique, la montée de la violence extrémiste et terroriste dans la région menaçait tant les aspirations palestiniennes à devenir un État que la sécurité d'Israël. La communauté internationale se devait de collaborer avec les Israéliens et les Palestiniens pour instaurer sur place aussi bien que dans la région et dans le monde un climat propice à la reprise de négociations sérieuses fondées sur des principes convenus d'un commun accord et assorties d'échéances raisonnables.

Le Coordonnateur spécial s'est déclaré vivement préoccupé par la crise financière sans précédent que traversait l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et qui entravait son action. Il a lancé un appel aux donateurs afin qu'ils honorent les

engagements pris à la Conférence pour la reconstruction de Gaza. Plus de 100 000 Gazaouis étaient toujours sans abri et plus de 50 000 autres étaient hébergés dans des établissements scolaires de l'UNRWA.

Les États membres et non membres du Conseil ont évoqué les dangereuses répercussions que risquaient d'avoir le blocage du processus de paix et l'absence de perspective de règlement politique du conflit. Ils ont prié la communauté internationale, y compris le Conseil, de redoubler d'efforts pour inciter les parties à négocier. De nombreux membres se sont inquiétés de la dégradation de la situation sur le terrain et du risque de montée de l'extrémisme, et ils ont reproché à Israël de poursuivre ses activités de colonisation. De nombreux participants ont fait référence aux négociations fructueuses qui avaient abouti à la conclusion du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire de la République islamique d'Iran. Dans ce cas, la diplomatie avait triomphé d'un conflit, et il fallait suivre cet exemple pour régler d'autres affrontements régionaux. La plupart des participants ont également évoqué l'extrême souffrance qu'endure la population civile en République arabe syrienne et au Yémen et abordé la situation en Iraq et au Liban.

Le 31 juillet, le Conseil a publié une déclaration à la presse dans laquelle il condamnait l'attentat terroriste commis à Douma, près de Naplouse. Les membres du Conseil y adressaient leurs condoléances à la famille des victimes ainsi qu'aux dirigeants et au peuple palestiniens, soulignant qu'il importait de traduire en justice les auteurs de cet acte et appelant au calme. Ils réaffirmaient qu'il fallait combattre par tous les moyens possibles et dans le respect de la Charte des Nations Unies les actes terroristes, qui menacent la paix et la sécurité internationales.

## **République arabe syrienne**

### *Armes chimiques*

Le 9 juillet, le Conseil de sécurité a tenu des consultations privées au cours desquelles le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, M. Kim Won-soo, a fait le point sur l'application de la résolution 2118 (2013). Celui-ci a indiqué que des progrès avaient été accomplis, la destruction de 4 des 12 installations de fabrication d'armes chimiques restantes ayant été vérifiée, sachant qu'il restait à confirmer la destruction d'une installation, que 6 étaient prêtes à recevoir des explosifs et que 1 autre demeurait inaccessible pour des raisons de sécurité. En outre, 98,8 % de tous les produits chimiques déclarés avaient été détruits. Concernant la déclaration initiale de la République arabe syrienne et ses amendements ultérieurs, l'Équipe d'évaluation des déclarations de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) s'était rendue dans ce pays pour la neuvième fois en mai et devait y retourner en juillet ou au début août. Eu égard aux allégations selon lesquelles des produits chimiques toxiques auraient été employés à des fins hostiles, la mission d'établissement des faits de l'OIAC s'était rendue en République arabe syrienne et dans un autre pays et procédait à l'analyse des renseignements recueillis.

Les membres du Conseil ont procédé à un échange de vues sur l'application de la résolution 2118 (2013). Ils se sont inquiétés des dernières accusations concernant le recours à des armes chimiques et se sont félicités de ce que la mission de l'OIAC enquête à leur sujet. Quelques-uns, faisant part de leur préoccupation quant aux distorsions que pourraient renfermer les déclarations de la République arabe syrienne sur le programme d'armes chimiques, ont déclaré attendre avec intérêt les

conclusions de l'Équipe d'évaluation. Les membres du Conseil ont demandé que la coopération entre le Gouvernement syrien et l'OIAC se poursuive et ont jugé qu'il importait que les parties syriennes s'emploient à trouver un règlement politique par la voie du dialogue. Certains ont dit qu'il fallait identifier les auteurs des dernières attaques à l'arme chimique, estimant que le Conseil pourrait intervenir en adoptant une résolution.

#### *Situation humanitaire*

Le 28 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur le Moyen-Orient, qui ont notamment porté sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. Dans son exposé au Conseil, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, M. Stephen O'Brien, a fait part de l'aggravation de la crise humanitaire : on était dans l'incapacité totale de protéger les civils. À ses yeux, les attaques aveugles commises par toutes les parties au conflit faisaient le plus grand nombre de victimes (morts et blessés) parmi la population. Les combats intenses qui sévissaient dans tout le pays avaient causé une recrudescence des déplacements de population, et l'on comptait déjà 1 million de déplacés pour le premier semestre de 2015. En outre, au mois de juillet, 4 millions de réfugiés étaient enregistrés dans les pays voisins, ce qui constituait le plus grand nombre de réfugiés au monde ayant fui un seul et même conflit depuis plus d'un quart de siècle. Lors de sa prochaine visite à Damas, le Secrétaire général adjoint espérait pouvoir engager un dialogue constructif avec le Gouvernement en vue de régler les difficultés d'accès qui entravaient les opérations humanitaires.

Les membres du Conseil se sont déclarés profondément inquiets de la détérioration de la situation humanitaire en République arabe syrienne, et notamment de la prolifération des attaques aveugles, de l'intensification des déplacements, du non-respect de la neutralité des équipes médicales et du fait que 422 000 personnes étaient encore assiégées. Nombre d'entre eux ont souligné que les parties au conflit étaient tenues de respecter le droit international humanitaire et d'appliquer les résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014). Certains ont rendu hommage aux pays voisins, qui accueillaient 4 millions de réfugiés. Les membres du Conseil se sont dits favorables à la visite que le Secrétaire général adjoint se proposait d'effectuer en République arabe syrienne en août. Il ne pourrait pas y avoir d'issue au conflit sans une solution politique.

#### *Situation politique*

Le 29 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations privées sur le Moyen-Orient, qui ont notamment porté sur la République arabe syrienne. Le Secrétaire général et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, ont exposé au Conseil les faits nouveaux survenus dans la recherche d'un règlement politique à la crise syrienne.

Aux yeux du Secrétaire général, le conflit syrien incarnait de manière révoltante les divisions et les échecs de la communauté internationale. Il a prié instamment le Conseil d'approuver les nouvelles recommandations de son Envoyé spécial portant sur la recherche d'un règlement politique fondé sur le communiqué de Genève de 2012. Ce conflit, qui avait fait au moins un quart de million de morts et provoqué des déplacements massifs de population, avait engendré la plus grave

crise humanitaire au monde. Les crimes et les atteintes aux droits de l'homme demeuraient impunis. Le peuple syrien avait enduré des attaques perpétrées au moyen d'armes chimiques et d'engins de destruction aveugle. Le conflit syrien avait alimenté les antagonismes interconfessionnels et la radicalisation dans le pays et dans la région. Les besoins humanitaires, qui ne cessaient de prendre de l'ampleur, continuaient d'excéder les ressources financières disponibles.

Le Secrétaire général a rappelé avoir chargé son Envoyé spécial de rechercher un règlement politique du conflit, notamment en se fondant sur les dispositions du communiqué de Genève, que le Conseil avait unanimement fait sien dans sa résolution 2118 (2013). À l'issue des consultations qu'il avait menées, l'Envoyé spécial avait conclu qu'il existait des divergences entre les parties prenantes au conflit syrien, mais aussi des points de consensus pouvant servir de base à un processus politique tangible. Le Secrétaire général était disposé à organiser une conférence internationale de haut niveau pour avaliser tout accord ou recommandation issu d'un processus politique mené par les parties syriennes. En conclusion, il a déclaré que la situation dans laquelle se trouvait ce pays était intolérable et que le monde entier s'attendait à ce que le Conseil, s'il n'acceptait pas sans réserve la nouvelle proposition dont il était saisi, propose une solution alternative sérieuse.

L'Envoyé spécial a dit au Conseil que la souffrance extrême qu'endure la population de la République arabe syrienne devrait pousser la communauté internationale à rechercher un règlement politique, aussi infimes que soient les chances de succès. Les consultations de Genève, ensemble de discussions structurées réunissant séparément les protagonistes syriens et non syriens, avaient démarré le 5 mai. Ayant pour objectif de tester la volonté de chacun d'aplanir les divergences constatées dans l'interprétation des principes énoncés dans le communiqué de Genève, elles avaient permis de dégager des points de convergence, notamment la pertinence du communiqué et le souhait d'instaurer un État uni, souverain, indépendant, libre de tout antagonisme religieux, multiconfessionnel, n'écartant personne et conservant son intégrité territoriale, avec des institutions préservées et réformées, qui serait dirigé par ceux qui inspiraient confiance à la population. Des points de désaccord subsistaient, en particulier au sujet de l'idée d'un organe gouvernemental de transition.

Afin d'améliorer la structure des consultations de Genève, l'Envoyé spécial avait proposé de tenir des débats thématiques, sous forme de groupes de travail réunissant les parties syriennes, qui seraient respectivement consacrés à la sécurité et la protection, aux questions d'ordre politique et constitutionnel, aux questions militaires et sécuritaires, aux institutions publiques, et à la reconstruction et au développement. Ces groupes de travail donneraient un élan à l'élaboration, par les parties syriennes, d'un document-cadre sur l'application des dispositions du communiqué de Genève. L'Envoyé spécial a sollicité l'appui du Conseil afin de convaincre les intervenants syriens et régionaux de participer à cette démarche. La mise en place d'un dispositif de soutien international pourrait ultérieurement déboucher sur l'établissement d'un groupe de contact.

Lors de consultations privées auxquelles a assisté le Secrétaire général, l'Envoyé spécial a donné un complément d'information sur les raisons qui l'avaient poussé à envisager de créer des groupes de travail. Les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de rechercher un règlement politique de la crise syrienne,

considérant qu'il s'agissait du seul moyen d'y mettre fin, et ils se sont félicités de l'action menée par l'Envoyé spécial à cet égard. Il incombait aux parties syriennes de mener ce processus, avec l'aide des intervenants internationaux et régionaux. De nombreux membres se sont réjouis de cette initiative, considérant que c'était là un bon moyen de créer un élan en faveur d'un processus politique. Beaucoup se sont déclarés favorables à l'idée d'un groupe de contact, et plusieurs ont suggéré de tenir une réunion de haut niveau sur la République arabe syrienne au cours du débat de haut niveau de l'Assemblée générale. Plusieurs ont accueilli avec intérêt la proposition de l'Envoyé spécial de réunir les groupes de travail en parallèle, afin que les débats sur les moyens de lutter contre le terrorisme puissent avoir lieu en même temps que les débats sur la question politique. Quelques-uns ont déclaré qu'il serait contre-productif de sous-estimer la menace terroriste tant en République arabe syrienne que dans l'ensemble de la région. Parmi ces derniers, certains ont souligné qu'il fallait coopérer sans réserve avec le Gouvernement syrien et l'aider à combattre les groupes terroristes. Certains ont aussi demandé que la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays soient respectées et qu'on n'intervienne pas dans ses affaires intérieures.

### **Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq**

Le 22 juillet, le Conseil a tenu une séance d'information et des consultations sur la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Ján Kubiš, a rendu compte de la situation en Iraq et fait le point sur la question des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens disparus. Il a déclaré que, depuis l'apparition de l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech/EIIL), l'Iraq traversait l'une des périodes les plus difficiles de son histoire moderne. Le processus politique allait de l'avant mais il manquait de vigueur. Le conflit armé et les attentats terroristes continuaient d'avoir un coût humain bien trop élevé et Daech/EIIL continuait de viser tout particulièrement la population civile. Le Représentant spécial, insistant sur le fait que la situation humanitaire en Iraq était vivement préoccupante, a exhorté la communauté internationale à redoubler d'efforts pour aider les populations iraqiennes vulnérables. Il a appelé l'attention sur les informations indiquant que des communautés et des familles se tournaient vers Daech/EIIL pour obtenir une assistance. Il a estimé que la communauté internationale devait rechercher un règlement politique de la crise en République arabe syrienne pour faire avancer la lutte contre le terrorisme en Iraq.

Le Représentant permanent de l'Iraq, prenant la parole en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a de nouveau souligné l'importance capitale de l'action de l'ONU en appui à l'Iraq et a appelé à la prorogation du mandat de la MANUI jusqu'en juillet 2016. Il attiré l'attention du Conseil sur la situation problématique des personnes déplacées et demandé que soit financé le plan d'aide humanitaire pour l'Iraq. Il a également souligné qu'il était impératif de s'attaquer au terrorisme et de créer le cadre d'une coopération internationale à cette fin.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la montée du terrorisme en Iraq et ses conséquences sur le plan humanitaire; constatant qu'il importait d'aller de l'avant vers la réconciliation nationale, ils ont prié le Gouvernement iraquien de redoubler d'efforts pour réaliser l'unité nationale par la réconciliation. Un membre a déclaré qu'il était important que les représentants de la

prétendue coalition internationale opérant en Iraq et en République arabe syrienne fassent part au Conseil des résultats préliminaires de la campagne qu'elle mène. Les membres du Conseil ont exprimé leur soutien résolu à la MANUI et au Représentant spécial.

Le 29 juillet 2015, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2233 (2015), par laquelle il prorogeait le mandat de la Mission jusqu'au 31 juillet 2016.

## **Yémen**

Le 10 juillet, le Conseil, dans une déclaration à la presse, s'est félicité de l'annonce, par le Secrétaire général le 9 juillet, d'une pause humanitaire au Yémen et de l'engagement des parties à cet égard. Les membres du Conseil ont souscrit à la mise en pratique d'une pause humanitaire sans condition à compter du vendredi 10 juillet et jusqu'à la fin du Ramadan, et ils ont exhorté toutes les parties à faire preuve de retenue en cas de violations isolées ainsi qu'à éviter toute escalade.

Le 28 juillet, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a rendu compte au Conseil de la situation humanitaire au Yémen, qu'il a jugé être au bord de la catastrophe. Environ 13 millions de personnes étaient exposées à l'insécurité alimentaire, plus de 20 millions n'avaient pas accès à l'eau potable et 1 895 civils avaient été tués. Il importait de mettre en place de toute urgence un dispositif d'inspection sous l'égide de l'ONU afin de faciliter l'acheminement des importations commerciales. Les parties au conflit continuaient de manquer aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. La pause humanitaire annoncée à la fin de semaine précédente n'avait été respectée par aucune partie au conflit, les frappes aériennes et les combats au sol se poursuivant. Prenant la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Représentant permanent du Yémen a déclaré qu'il était regrettable que les milices houthistes eussent violé les dispositions relatives à la pause humanitaire. Il a remercié le Conseil d'avoir encouragé les efforts déployés sur le plan politique en vue de trouver une solution à la crise provoquée par les milices houthistes.

Au cours des consultations, les membres du Conseil se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Yémen et sont convenus qu'il fallait faire observer une pause humanitaire. Ils ont aussi déclaré que la situation exigeait un règlement politique. Certains membres se sont inquiétés de ce que des groupes extrémistes puissent occuper le vide politique. D'autres ont souligné l'importance qu'il y avait à faciliter l'importation de biens commerciaux et ont remis en question les négociations entre l'ONU et le Gouvernement concernant l'instauration d'un dispositif d'inspection placé sous l'égide de l'Organisation.

## **Europe**

### **Bosnie-Herzégovine**

Le 2 juillet, lors de consultations privées et au titre des questions diverses, les membres du Conseil ont discuté des préparatifs de la séance d'information sur la situation en Bosnie-Herzégovine, prévue la semaine suivante.

Le 8 juillet, le Conseil a tenu une réunion d'information sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Prenant la parole devant le Conseil, le Vice-Secrétaire général a déclaré que le génocide perpétré à Srebrenica 20 ans plus tôt était l'une des pages les plus sombres de l'histoire contemporaine. L'Organisation avait reconnu sa responsabilité pour manquement à l'obligation de protéger les populations qui s'étaient réfugiées dans cette ville en quête de sécurité. Depuis ces événements, l'ONU avait multiplié les initiatives pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports qui avaient mis au jour les erreurs commises à la fois par l'Organisation elle-même et la communauté internationale dans son ensemble. Le Vice-Secrétaire général a souligné que le Conseil avait un rôle central à jouer dans la prévention des conflits, ajoutant que des situations de crise risquaient de dégénérer s'il y avait des divisions en son sein.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est également adressé au Conseil, par visioconférence. Il a passé en revue quelques-uns des principaux événements qui avaient conduit à la chute de Srebrenica, notamment les décisions relatives à l'appui aérien pendant le conflit. Parmi les enseignements, toujours pertinents, que l'ONU pourrait tirer de ce qui s'était produit à Srebrenica, le plus fondamental était que, pour que les opérations de maintien de la paix soient efficaces, il était essentiel que l'Organisation soit respectée. Faute de quoi, d'autres massacres risquaient fort d'être commis.

Les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire de toutes les victimes du conflit en Bosnie-Herzégovine. De nombreux membres ont également reconnu les crimes commis, approuvé les initiatives en faveur de la réconciliation et souligné qu'il était indispensable, aux fins de l'examen des moyens de protéger les populations civiles lors de conflits armés, de tirer les enseignements des erreurs commises. Prenant la parole avant le vote, deux membres ont déclaré que soumettre au vote un projet de résolution sur lequel subsistaient de grandes divergences allait à l'encontre du principe de réconciliation nationale en Bosnie-Herzégovine et compromettrait l'unité entre les membres du Conseil. Prenant également la parole avant le vote, un membre a déclaré que le projet de résolution allait dans le sens de la réconciliation et de la prise de conscience du passé, et qu'il inciterait à tirer les enseignements douloureux de ce qui s'était passé à Srebrenica et à agir en conséquence. Ayant été mis aux voix, le projet de résolution sur la situation en Bosnie-Herzégovine a recueilli 10 voix pour, une voix contre (Fédération de Russie) et 4 abstentions (Angola, Chine, Nigéria et République bolivarienne du Venezuela). Il n'a donc pas été adopté, un membre permanent du Conseil ayant voté contre. Intervenant après le vote, plusieurs membres ont déclaré regretter qu'il ait connu une telle issue.

### **Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

Le 16 juillet, le Conseil a tenu une réunion privée avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), durant laquelle la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force, M<sup>me</sup> Lisa Buttenheim, a rendu compte de la situation.

Le 22 juillet, le Conseil a tenu des consultations sur la question de Chypre au cours desquelles la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Force ainsi que le Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, M. Espen Barth Eide, lui ont fait rapport. Se félicitant de la reprise des négociations entre les

communautés chypriotes grecque et turque, ils ont fait observer que cette évolution encourageante avait été notamment étayée par des mesures de confiance convenues par les dirigeants des deux communautés. Le Conseiller spécial a déclaré que des négociations étaient en cours, qui se déroulaient dans une atmosphère constructive et avaient pour but de parvenir à un règlement global et durable du conflit. Les membres du Conseil ont exprimé leur adhésion et leur appui à ces négociations, conduites par les dirigeants des deux communautés.

Le 29 juillet, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2234 (2015), par laquelle il prorogait le mandat de l'UNFICYP jusqu'au 31 juillet 2016.

**Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)**

Le 2 juillet, lors de consultations privées et au titre des questions diverses, le Représentant permanent de la Malaisie a fait savoir au Conseil que son pays avait l'intention de présenter, au nom des pays membres de l'équipe d'enquête mixte sur la destruction de l'avion de la compagnie Malaysia Airlines assurant le vol MH17 – Australie, Belgique, Malaisie, Pays-Bas et Ukraine – un projet de résolution à l'examen du Conseil visant à créer un tribunal international afin de poursuivre les personnes responsables de ce crime. Ce tribunal serait habilité à mener des enquêtes et juger les personnes présumées responsables de crimes en lien avec cet incident. Plusieurs membres du Conseil, rappelant la résolution 2166 (2014) dans laquelle le Conseil exigeait que l'on contraigne les responsables de l'incident à répondre de leurs actes, ont assuré qu'ils examineraient favorablement ce projet dans un tel contexte. Un membre a déclaré que la création d'un tribunal international sur cet incident criminel ne relevait pas des prérogatives du Conseil et que des interrogations subsistaient quant à la transparence de l'enquête en cours.

Le 20 juillet, le Conseil a tenu des consultations privées pour examiner un projet de résolution présenté par la Fédération de Russie sur la question. Exposant ce projet, celle-ci a précisé qu'il portait en particulier sur l'application plus avant de la résolution 2166 (2014); il y était demandé au Secrétaire général de veiller plus énergiquement à ce que les enquêtes en cours soient menées en conformité avec les dispositions de la résolution 2166 (2014) et de faire rapport au Conseil à ce sujet. Au cours des débats, plusieurs membres du Conseil ont fait référence au projet de résolution présenté par la Malaisie. Certains ont fait mention d'une communication écrite du Département des affaires politiques sur les enquêtes relatives à la destruction de l'appareil assurant le vol MH-17. De nombreux membres ont souligné qu'il était indispensable de donner suite à la résolution 2166 (2014) et ont noté qu'il serait souhaitable que le Conseil aille de l'avant dans l'unité. Alors que nombre d'entre eux se sont prononcés en faveur du projet de résolution présenté par la Malaisie, d'autres ont indiqué que la création d'un tribunal serait prématurée et qu'il importait que le Secrétaire général s'investisse davantage.

Le 29 juillet, le Conseil a examiné un projet de résolution proposé par la Malaisie et coparrainé par un certain nombre de pays. Avant le vote, les membres du Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire des victimes de la destruction de l'appareil assurant le vol MH-17. Le projet de résolution a recueilli 11 voix pour, une voix contre (Fédération de Russie) et 3 abstentions (Angola, Chine et République bolivarienne du Venezuela). Il n'a donc pas été adopté, un

membre permanent du Conseil ayant voté contre. Outre les déclarations faites par les membres à la suite du vote, un certain nombre d'États non membres du Conseil, dont certains étaient représentés par des ministres, ont pris la parole devant le Conseil, en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire, pour regretter le résultat du vote et souligner qu'il importait de traduire en justice les personnes responsables de cet acte.

## **Non-prolifération**

### **République islamique d'Iran**

Le 15 juillet, lors de consultations privées, au titre des « questions diverses », la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique a fait part de l'intention de son pays de soumettre à l'examen du Conseil un projet de résolution prévoyant l'approbation du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire de la République islamique d'Iran, approuvé à Vienne le 14 juillet 2015 par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le 20 juillet, le Conseil a adopté la résolution 2231 (2015) par laquelle, entre autres dispositions, il approuvait le Plan d'action global commun. Les membres du Conseil se sont tous portés co-auteurs de cette résolution.

## **Questions thématiques et autres questions**

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales : les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité**

Le 30 juillet, le Conseil a tenu un débat public sur les petits États insulaires en développement face aux menaces contre la paix et la sécurité, présidé par le Ministre des affaires étrangères de la Nouvelle-Zélande, M. Murray McCully. Le Secrétaire général, le Premier Ministre du Samoa, M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, la Première Ministre de la Jamaïque, M<sup>me</sup> Portia Miller Simpson, et le Ministre des finances des Seychelles, M. Jean-Paul Adam ont exposé les principaux problèmes de sécurité auxquels ces États font face, et qui concernent essentiellement la criminalité transnationale organisée (notamment la traite des êtres humains), le trafic illicite de stupéfiants et d'armes légères et de petit calibre, le blanchiment d'argent et la piraterie. La Première Ministre de la Jamaïque a indiqué que la criminalité transnationale organisée était la plus grande menace qui pesait sur la sécurité dans les Caraïbes.

Dans leurs déclarations, des membres du Conseil et d'autres États ont fait valoir que le changement climatique constituait une menace tout à fait nouvelle à la paix et à la sécurité de ces États. De nombreux représentants ont demandé que la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015, aboutisse à l'adoption d'un instrument audacieux et juridiquement contraignant. Ils ont également souligné qu'il était essentiel d'étayer l'action menée en vue de réduire les risques de catastrophe et d'épauler le Fonds vert pour le climat pour lutter contre le changement climatique et en atténuer les effets. Pour de nombreux participants, l'esprit d'initiative dont font preuve les petits

États insulaires en développement en matière d'exploitation de sources d'énergie renouvelable est capital pour assurer leur sécurité énergétique et accroître leur résilience. Les États du Pacifique ont demandé que soit désigné un représentant spécial pour le climat et la sécurité, qui serait chargé d'analyser les effets du changement climatique sur la sécurité et d'évaluer la capacité du système des Nations Unies à y faire face.

De nombreux participants ont souligné l'importance des ressources océaniques et halieutiques au regard de la sécurité des petits États insulaires en développement. À cet égard, certains ont préconisé l'intensification de la coopération régionale pour lutter contre les dangers que posent l'acidification des océans et les débris marins. La deuxième conférence « Notre océan », devant se tenir au Chili en 2015, permettrait d'approfondir ces questions. Par ailleurs, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée a été considérée comme l'une des principales menaces pesant sur la sécurité des petits États insulaires en développement, dans la mesure où elle mettait en péril la viabilité des ressources halieutiques et la sécurité alimentaire, et déstabilisait l'économie. De nombreux petits États insulaires en développement ont demandé à bénéficier d'une part plus importante et plus équitable des retombées du développement durable des ressources naturelles – par exemple, des revenus issus des prises de poissons. Le respect du droit international, la reconnaissance des aires marines protégées, le renforcement des capacités de ces États et la coopération en matière de surveillance maritime étaient autant de mesures qui permettraient de lutter contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée.

De nombreux petits États insulaires en développement sont revenus, dans leurs déclarations, sur le lien intrinsèque entre développement, d'une part, et paix et sécurité, de l'autre, rappelant qu'il n'y aurait pas de développement sans sécurité et pas de sécurité sans développement. Nombre de participants se sont dit convaincus que la communauté internationale devait agir en partenariat avec les petits États insulaires en développement et prendre en considération leur vulnérabilité.

### **Nomination du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies**

Le 22 juillet, lors de consultations privées, au titre des « questions diverses », le Conseil a abordé la question de la nomination du prochain Secrétaire général. Il a été observé que le Conseil débattait là de points qui faisaient l'objet de négociations menées à l'Assemblée générale sur un projet de résolution relatif à la revitalisation des travaux de l'Assemblée.

Les membres du Conseil ont rappelé les dispositions concernant la nomination du Secrétaire général figurant dans la Charte ainsi que dans son propre règlement intérieur provisoire et dans le Règlement intérieur de l'Assemblée générale. Il a été dit que les dispositions et les délais indicatifs qui avaient été retenus lors de la nomination du Secrétaire général en 2006 étaient acceptables et que le Conseil pourrait procéder de même en 2016.

Nombre de membres du Conseil ont rappelé qu'il importait à cet égard de respecter les critères relatifs aux qualifications attendues, ainsi que de tenir compte de la question de la représentation des femmes à un tel poste. Nombreux sont ceux qui ont également souscrit aux points soulevés dans la lettre conjointe des Présidents du Conseil et de l'Assemblée générale, notamment pour ce qui était du calendrier indicatif, de la procédure à suivre et de la liste de candidats accompagnée de renseignements pertinents, ou encore de la possibilité, pour le Conseil ou

l'Assemblée générale, de s'entretenir avec les candidats. Des membres du Conseil ont invité les candidats à rencontrer les représentants des groupes régionaux. Certains se sont déclarés favorables au principe du roulement géographique, faisant observer qu'il n'y avait jamais eu de secrétaire général issu du Groupe des États d'Europe orientale.

### **Menaces à la paix et à la sécurité internationale résultant d'actes de terrorisme**

Le 22 juillet, le Conseil, dans une déclaration à la presse, a condamné l'attentat terroriste perpétré à Suruç (Turquie), le 20 juillet. Les membres du Conseil ont présenté leurs condoléances aux familles des victimes, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement turc. Ils ont souligné qu'il fallait traduire en justice les auteurs de ces actes et ont réaffirmé qu'il était impératif de combattre par tous les moyens, dans le respect de la Charte des Nations Unies, les menaces que les actes de terrorisme faisaient peser sur la paix et la sécurité internationales.

Le 28 juillet 2015, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2015/14) dans laquelle il a exprimé sa préoccupation face à la menace que le groupe Boko Haram continuait de faire peser sur la paix et la sécurité internationales. Il a réitéré sa ferme condamnation de tous les attentats terroristes, atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire perpétrés dans la région du bassin du lac Tchad. Reconnaisant les progrès accomplis sur le terrain à la suite des opérations militaires conjointes menées ces derniers mois, il a salué les efforts déployés par les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigéria et Tchad) et par le Bénin en vue de rendre pleinement opérationnelle la Force multinationale mixte, et il a préconisé l'intensification de la coopération régionale. Il a demandé à la communauté internationale et aux donateurs de soutenir la Force multinationale mixte, il s'est félicité que la Commission de l'Union africaine prévoie d'organiser une conférence des donateurs et il a demandé aux États membres de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de l'Union africaine en vue de soutenir l'action menée au plan régional pour lutter contre la menace que représente Boko Haram. Il s'est inquiété de la détérioration de la situation humanitaire dans les pays du bassin du lac Tchad et a pris note des efforts déployés par les autorités des pays touchés pour répondre aux besoins humanitaires régionaux qui résultent des menées de Boko Haram. À l'issue de l'adoption de la déclaration du Président, le représentant du Tchad a fait une déclaration dans laquelle il a rappelé que, bien qu'affaibli sur le plan militaire, Boko Haram n'avait pas été neutralisé, et il s'est félicité que le Conseil engage les États Membres à soutenir l'action menée par les pays de la région pour combattre la menace que représente ce groupe.